



Comment reconnaître une indemnité raisonnable?

Par **tataillon**, le **29/04/2013** à **13:31**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture le 07/08/2012. Je n'ai pas été reconnu responsable. Arrivé à un rond point, la voiture à l'avant à freiné violemment, je me suis arrêtée mais le véhicule derrière moi non. Il m'a percuté par l'arrière et m'a projeté sur la voiture de devant. En sortant, j'ai eu un malaise. Les pompiers m'ont transporté avec mon fils qui était à l'arrière (3 ans) à l'hôpital le plus proche. Verdict : entorse cervical et douleurs lombaires pour moi et contusion à la tête pour mon fils.

Je n'ai pas voulu d'arrêt car c'était le 1er jour de mes vacances.

J'ai eu un collier cervical pendant 15jours encore pendant 10jours à la suite. Je n'ai pas pu profiter de mes vacances car j'avais des difficultés à me déplacer. De plus, à la suite de cet accident des acouphènes dans mon oreille droite se sont déclenchées (consultation ORL).

A ce jour, les acouphènes sont toujours présent, la mobilité de mes cervicales est réduite avec des douleurs irradiant jusqu'à l'omoplate.

Mon assurance m'a envoyé consulter un expert médical le 03/04/13.

Consolidation le 29/01/13

ITP Classe 2 : 10 jours

ITP Classe 1 : 160 jours

AIPP : 5%

SE : 1.5%

A ce jour, j'attends la 1ère proposition de mon assurance pour l'indemnisation. Or j'aimerais savoir à quoi m'attendre approximativement. A partir de quel moment faut-il accepter ou refuser une offre. La personne que j'ai eu au téléphone m'a dit que je ne devais pas m'attendre à une proposition mirobolante. Ils m'ont déjà fait une avance de 200euros.

Je suis assurée à la BPCE.

Mon fils de 3 ans avait touché 100euros pour sa contusion à la tête, ce que je trouve très léger.

Je ne souhaite pas faire de démarche judiciaire mais je ne souhaite pas non plus être victime des arrangements entre assurance.

J'espère pouvoir trouver de l'aide sur ce forum.

Merci d'avance

Par **chaber**, le **29/04/2013** à **16:11**

bonjour

l'indemnisation des préjudices corporels AIPP et SE est fonction des indemnités accordées par les Cours d'appel.

Certaines (Toulouse par ex) sont plus généreuses que d'autres (Douai par ex), et cela peut varier du simple au double.

Autre critère l'age

[s]A titre indicatif[/s], la Cour de Toulouse:

SE 1/7 maxi 1500€

SE 2/7 1500€ à 3000€

AIPP Age 31/40 1200€ du point
Age 41/50 1100€ du point

Il faut également voir si vous avez eu une perte de salaires, selon les ITP totale et partielle

Par **tataillon**, le **29/04/2013** à **16:23**

Merci de votre réponse.

Pour votre info, j'ai 28 ans et je vit dans l'ardèche.

Je n'ai pas eu de perte de salaire car je n'ai pas souhaité être arrêté étant en vacances pour 1 mois le jour même de l'accident.

Les chiffres donnés me paraissent élevés et peu conforme à ce que mon assureur m'a avancé. Les chiffres pour l'AIPP sont-ils similaires lors d'une procédure amiable entre assureur ou sont ils plus élevés lors de décisions judiciaires?

Merci d'avance
Cordialement

Par **chaber**, le **29/04/2013** à **17:23**

bonjour

Comme je vous l'ai indiqué certaines Cours sont plus généreuses que d'autres et les assureurs s'y réfèrent.

Je ne peux que vous donner une indication, pouvant servir de base de discussion avec l'assureur.

Qu'il y ait transaction amiable ou indemnités fixées par voie judiciaire ne changera que peu leurs montants.

Avant de donner votre accord à l'assureur il serait intéressant de connaître sa proposition.

Par **tataillon**, le **30/04/2013** à **15:52**

Merci.

J'attends la proposition de l'assurance et me réfère à vos indications.

Merci

Par **tataillon**, le **03/05/2013** à **10:00**

Bonjour,

Alors je viens d'avoir l'assurance au téléphone et voilà sa proposition :

AIPP 5% : 5825euros

SE : 1.5/7 : 975euros

Elle ne m'a pas encore chiffré les DFT.

Qu'en pensez-vous?

Je trouve que le point de l'aipp à 1165 euros est correct.

Les souffrances endurées sont un peu juste mais je trouve que c'est une proposition honnête dans l'ensemble.

J'attends vos remarques.

Merci d'avance

Cordialement

Par **FREHAH**, le **03/05/2013** à **22:45**

[fluo]bonjour[/fluo]

vous pouviez demander plus, c'est à dire le dommage psychologique dû à cet accident

Par **chaber**, le **04/05/2013** à **08:39**

bonjour

Freah, bonjour est une marque de politesse lors d'une intervention, vis à vis des internautes

Par ailleurs, l'écriture en majuscules est fortement décommandée pour une meilleure lisibilité. j'ai réécrit votre texte intégralement.

Tataillon:

La proposition AIPP semble effectivement raisonnable, alors que celle SE semble un peu faible.

Attendez la proposition écrite, et contestez à la hausse le préjudice SE, vous n'avez rien à perdre.

Pour un préjudice léger, il n'y aura pas de dommage psychologique ou d'anxiété.